

**Compte Rendu
Conseil Communautaire
Séance du 10 septembre 2009**

Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mrs JUNGES, GAILLARD, MIRAND et Mme RIGUET
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX, FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs BARRE, THIBAUT, LEFREVRE
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET
<i>Continvoir</i>	: Mr CAMUS
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED, DE LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, CORNET

Absent excusé

<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PINARD
<i>St Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr GOURDON

Secrétaire de séance

Monsieur MUREAU

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2009

Ce document est adopté à l'unanimité.

II – PARC D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE

Question commentée par Monsieur BARRE.

1) Location d'un bâtiment à la société AUTOUR DU BOIS

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'assemblée que le bail de location, établi entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la société AUTOUR DU BOIS, est arrivé à échéance.

Cette société a fait savoir qu'elle souhaitait rester dans les locaux, et sollicite donc auprès de la Communauté de Communes l'établissement d'un nouveau bail de location, son projet d'acquisition étant différé (le comité consultatif avait étudié cette demande d'acquisition et émis un avis favorable).

Monsieur BARRE propose donc à l'assemblée d'établir un nouveau bail de location d'une durée de 9 années, qui prendrait effet le 1^{er} octobre 2009.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

AUTORISE le Président à signer le bail de location à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la société AUTOUR DU BOIS,

PRECISE que le bail de location prendra effet le 1^{er} octobre 2009,

SOULIGNE que la rédaction de ce document sera confiée à Maître GAILLARD, notaire associé à Bourgueil,

FIXE le coût de la location mensuelle à 707,00 euros HT.

2) Location d'un bâtiment à la société SOLS PRO SERVICES

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'assemblée que le bail de location, établi entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la société SOLS PRO SERVICES, est arrivé à échéance. Il rappelle également que les négociations engagées pour la vente du bâtiment à cette société, n'avaient pas pu aboutir.

Cette société a fait savoir qu'elle souhaitait rester dans les locaux, et sollicite donc auprès de la Communauté de Communes l'établissement d'un nouveau bail de location.

Monsieur BARRE propose donc à l'assemblée d'établir un nouveau bail de location d'une durée de 9 années, qui prendrait effet le 1^{er} octobre 2009.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

AUTORISE le Président à signer le bail de location à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la société SOLS PRO SERVICES,

PRECISE que le bail de location prendra effet le 1^{er} octobre 2009,

SOULIGNE que la rédaction de ce document sera confiée à Maître GAILLARD, notaire associé à Bourgueil,

FIXE le coût de la location mensuelle à 530,00 €uros HT (le montant de 529,46 a été arrondi à 530,00).

3) Vente d'un terrain

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, fait part à l'assemblée d'une demande d'acquisition de parcelle formulée par Monsieur Stéphane CHEVIN, électricien domicilié à Bourgueil, lequel souhaite construire un bâtiment afin de pouvoir développer son activité qui sera largement axée sur le développement durable.

Monsieur CHEVIN est intéressé par un terrain d'une surface totale de 2 615 m² cadastré section ZK 69 de 693 m², commune de Benais et section ZC 140 de 1922 m², commune de Restigné.

Monsieur BARRE propose ensuite à l'assemblée de se prononcer sur la vente de ce terrain qui a fait l'objet d'une estimation par le Service Départemental des Domaines.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

VU la demande d'acquisition formulée par Monsieur Stéphane CHEVIN,

VU l'estimation du terrain établie par le Service Départemental des Domaines,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande d'acquisition,

DECIDE de vendre à Monsieur Stéphane CHEVIN, domicilié 8, rue du Lavoir à Bourgueil, les parcelles cadastrées ZK 69, commune de Benais, de 693 m² et ZC 140, commune de Restigné, de 1922 m², soit au total une surface de 2615 m²,

FIXE le prix de vente à 3,00 €uros le m²,

SOULIGNE que la rédaction de l'acte notarié sera confiée à Maître DESPINS, notaire associé à Bourgueil,

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié.

III - CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR LA PETITE ENFANCE - APPEL D'OFFRES

1) Information

Monsieur le Président détaille le résultat suite à l'appel d'offres, soulignant que les marchés avec les entreprises, ci après désignées, avaient été signés dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées.

Les travaux doivent commencer en Octobre 2009. Des mesures seront prises au plus tôt pour sécuriser les abords du chantier.

Monsieur GAILLARD regrette que ce genre d'appel d'offres ne mobilise pas les entreprises locales. Pour le cas présent, une seule entreprise du canton interviendra.

Monsieur JUNGES et Monsieur DE LAFFON pensent qu'il faut mettre en place des mesures pour mieux informer les entreprises locales et les inciter à soumissionner.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT	ENTREPRISES	LIEU	ANT MARCHE	ATION LOT
Gros oeuvre	MARANDEAU CHIGNARD	VERNANTES (49)	149 029.59 € HT	160 000.00€ HT
Charpente	ENT. MERLOT	RICHELIEU (37)	77 951.28€ HT	80 000.00 € HT
Couverture	ENT. MERLOT	RICHELIEU (37)	76 256.93€ HT	90 000.00 € HT
Menuiseries extérieures	SARL TREFOUS	AZAY LE RIDEAU (37)	67 247.07€ HT	70 000.00 € HT
Menuiseries intérieures	SARL OUDIN	LANGAIS (37)	20 006.03€ HT	20 000.00 € HT
Plâtrerie / Isolation / Doublage	SARL CHASLE BOSTEAU	NOYANT (49)	37 209.00€ HT	40 000.00 € HT
Revêtement de sols	SARL CTR VITAL	NOTRE DAME D'OE (37)	25 547.94€ HT	27 000.00 € HT
Peinture	SARL CHASLE BOSTEAU	NOYANT (49)	11 632.50€ HT	10 000.00 € HT
Electricité	GROUPE SNEF	JOUE LES TOURS (37)	52 877.85€ HT	50 000.00 € HT
Plomberie	SARL HENOT BAUDON	LARCAY (37)	20 176.30€ HT	20 000.00 € HT
Chauffage / VMC	SARL TREGRET	BENAIS (37)	58 096.00€ HT	84 000.00 € HT
Démolition	SARL TP PINEAU	LONGUE (49)	11 574.00€ HT	20 000.00 € HT
		TOTAL	607 604.49 € HT	671 000.00 € HT

2) Mise en place du financement

Monsieur le Président souligne que le montant total de l'opération, qui a été réajusté après l'ouverture des plis, s'élève à 728 230,00 € HT ; il s'agit d'un montant estimatif et non définitif car certaines dépenses ne sont pas encore chiffrées (ex : l'assurance dommages-ouvrage, frais de raccordements, destruction du transformateur...).

Les subventions attendues sont les suivantes :

➤ **Contrat de Pays** : 200 000.00 €uros (une réservation a été faite dans le contrat)

➤ **Contrat Etat/Région** : 146 655.00 €uros

(l'Etat a accusé réception du dossier déclaré complet, et devrait se prononcer en Septembre/Octobre 2009. Pour information, un crédit a été réservé pour cette opération).

➤ **Dotation de Développement Rural** : 100 000.00 €uros (la subvention a été accordée).

➤ **Caisse d'Allocations Familiales** : 129 950.00 €uros (la subvention a été accordée).

S'agissant de l'aide sollicitée dans le cadre du Contrat de Pays, il propose à l'assemblée de solliciter le montant attendu soit 200 000.00 €uros ; cette démarche ne pouvait être engagée qu'après le résultat de l'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable.

IV – PARC D'ACTIVITES DE BOURGUEIL

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle que le Conseil Communautaire a récemment acquis une parcelle située dans le périmètre du Parc d'Activités de Bourgueil ; il s'agit du terrain cadastré Section F Commune de Bourgueil n° 1545.

Il rappelle également que Monsieur MARCADIER était fort intéressé pour louer cette parcelle afin de pouvoir y exercer une activité de location de matériel divers, et propose à l'assemblée d'y réserver une suite favorable.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

VU l'intérêt de pouvoir accueillir une nouvelle entreprise dans le Parc d'Activités de Bourgueil,

VU la demande formulée par Monsieur MARCADIER,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable,

DECIDE de louer à Monsieur MARCADIER, pour le compte de l'entreprise qu'il a décidé de créer pour exercer son activité, la parcelle cadastrée Section F Commune de Bourgueil n° 1545, d'une surface de 2500m²,

FIXE le prix de location mensuelle à 250,00 €uros HT,

PRECISE que cette location prendra effet le 1^{er} Octobre 2009,

CHARGE Maître DESPINS, notaire associé à Bourgueil, de rédiger le bail précaire correspondant, d'une durée de 23 mois,

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié.

V – SMIPE VAL TOURAINE ANJOU – MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la compétence « ordures ménagères » est dorénavant du ressort de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, suite à l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2009.

Il précise qu'en application des dispositions de l'article 5 214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'exercice de la compétence relative aux ordures ménagères, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil s'est substituée à toutes ses communes membres au sein du Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement du Val Touraine Anjou (SMIPE du Val Touraine Anjou).

Il précise également que cette substitution ne modifie ni les attributions, ni le périmètre du Syndicat.

Il souligne la nécessité pour le SMIPE Val Touraine Anjou de modifier ses statuts, et notamment les articles 1 « Collectivités adhérentes » et 4 « Administration du Comité Syndical », comme suit :

Article 1 – Collectivités adhérentes

En application de l'article L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de :

-Avrillé les Ponceaux,

-Cléré les Pins,

-Les Essards,

-St Michel sur Loire,

-St Patrice,

-Savigné sur Lathan,

-La Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » au titre de la représentation des communes d'Allonnes, Brain sur Allonnes, la Breille les Pins, Neuillé, Varennes sur Loire, Villebernier et Vivy,

-La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil au titre de la représentation des communes de Bourgueil, Benais, Chouzé sur Loire, la Chapelle sur Loire, Continvoir, Gizeux, Ingrandes de Touraine, Restigné et St Nicolas de Bourgueil.

CONSTITUENT le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement du Val Touraine Anjou.

Article 4 – Administration du Comité Syndical

Le Comité Syndical est composé de délégués élus par les organes délibérants des membres du Syndicat.

La représentation de chaque membre, au sein du comité, est fixée comme suit :

- Avrillé les Ponceaux : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants,
- Cléré les Pins : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants,
- St Michel Sur Loire : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants,
- St Patrice : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants,
- Savigné sur Lathan : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants,
- La Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » :
14 délégués titulaires, 14 délégués

suppléants,

- La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil : 18 délégués titulaires, 18 délégués suppléants,

Il sollicite ensuite l'avis de l'assemblée sur ces propositions de modifications.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable aux propositions de modifications des statuts du SMIPE Val Touraine Anjou détaillées ci-dessus.

VI – PARC D'ACTIVITES DE BENAIS RESTIGNE – PROJET D'EXTENSION

Monsieur le Président souligne l'urgence de pouvoir viabiliser de nouvelles parcelles dans le Parc d'Activités de Benais/Restigné, précisant qu'à ce jour, un seul terrain reste disponible.

Il rappelle que ce projet d'extension a fait l'objet d'un avant projet sommaire, lequel a permis notamment de déterminer le coût estimatif de ce programme de travaux, à savoir : 198 000,00 € HT.

Il rappelle également que ce programme de travaux est toujours en attente de financement et, à cet effet, propose à l'assemblée de solliciter le concours :

- De la Région, au titre du Contrat de Pays, dans le cadre du bilan à mi-parcours,
- Du Département d'Indre et Loire.

Il sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU l'urgence de pouvoir lancer cette tranche de travaux,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus,

DECIDE solliciter une aide :

- ***Auprès de la Région, au titre du Contrat de Pays, dans le cadre du bilan à mi-parcours (40% de 198 000,00),***
- ***Auprès du Département d'Indre et Loire (au taux le plus élevé),***

ARRETE le plan de financement joint en annexe,

S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions,

PRECISE que ce programme de travaux ne pourra être lancé qu'après l'octroi des aides attendues,

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.

VII – PROJET DE CREATION DE ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 14 mai 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de définir un périmètre d'études prenant en compte 3 secteurs situés sur le territoire de la commune de Bourgueil.

Afin que ce périmètre puisse se mettre en place, il convient maintenant de faire réaliser une étude de faisabilité par un cabinet spécialisé.

Il précise que les conseils de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales), qui avait été consultée à cet effet par la Communauté de Communes, ont été précieux, car ils permettent aujourd'hui de lancer une consultation auprès de cabinets spécialisés.

Il commente une rencontre avec les propriétaires de la parcelle située à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et la rue Anne de Bretagne, rencontre peu constructive, les propriétaires restant toujours sur leur position initiale.

Monsieur BARRE apporte quelques informations complémentaires rappelant que ce genre d'étude s'étale sur une période de 6 mois. Il souligne la nécessité de constituer un groupe de travail pour suivre cette étude.

Monsieur le Président demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur le lancement de cette étude.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU sa précédente délibération en date du 14 mai 2009,

VU l'intérêt de pouvoir lancer une telle opération,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable pour la réalisation de cette étude,

DECIDE de consulter 5 cabinets spécialisés pour ce genre d'étude, à savoir :

- *URBANIS'M à Bourgueil*
- *OX ENVIRONNEMENT Etudes et Conseils à Joué-les-Tours*
- *Société d'EQUIPEMENT DE LA TOURAINE à Tours*
- *Cabinet LECOUTEUX BRANLY à Chinon*
- *SIAM Centre à Tours*

S'ENGAGE à mettre en place le financement correspondant.

La consultation fera l'objet d'une parution sur le site Internet de la Communauté de Communes.

VIII – MODALITES D'ETABLISSEMENT DES IMPOTS LOCAUX – ANNEE 2009

Il est rappelé à l'assemblée que suivant délibération en date du 3 Juillet 2009, Monsieur le Trésorier Payeur Général a fait savoir que les organes délibérants des collectivités locales et leurs groupements, pouvaient décider, par délibération, de modifier certaines dispositions législatives qui

régissent les modalités d'établissement des impôts locaux ; la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil est concernée par la taxe professionnelle.

Il est rappelé également que deux exonérations de taxe professionnelle avaient été décidées par le Conseil Communautaire, à savoir :

- Séance du 14 Septembre 2006, exonération des médecins s'installant dans une commune de moins de 2000 habitants pour une durée de 2 ans.
- Séance du 12 Février 2009, exonération des salles de cinéma situées sur le territoire des communes adhérentes à la Communauté de Communes, dans la mesure où elles remplissent les conditions d'exonération.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de ne pas donner suite à d'autres possibilités d'exonération, hormis les exonérations validées en séance du 14 septembre 2006 et 12 février 2009, considérant que la Taxe Professionnelle était l'une des recettes principales de la Communauté de Communes.

IX – PARTICIPATION AU DISPOSITIF TOURAINE CHINONNAIS INITIATIVE – VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil participe dorénavant au dispositif Touraine Chinonais Initiative, en lieu et place des Communes membres.

Il rappelle également que cette association a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux, en accordant un prêt sans garanties, ni intérêts.

Il précise que la collectivité concernée par le lieu d'implantation de l'entreprise doit apporter à Touraine Chinonais Initiative, son soutien financier pour l'octroi d'une subvention correspondant à 10% du montant du prêt accordé.

Trois prêts ont été sollicités par des artisans ou commerçants qui souhaitent créer une entreprise ou moderniser leur outil de travail, il s'agit :

- 1) ***De Monsieur MARCADIER*** qui souhaite créer une entreprise de location de matériel.
Montant du prêt consenti : 15 000,00 Euros / Subvention sollicitée : 1 500,00 Euros
- 2) ***De Monsieur BARISON*** qui a repris une activité liée à la restauration
Montant du prêt consenti : 7 500,00 Euros / Subvention sollicitée : 750,00 Euros
- 3) ***De Madame SURAULT*** qui veut moderniser son outil de travail.
Montant du prêt consenti : 7 500,00 Euros / Subvention sollicitée : 750,00 Euros

Au vu des éléments détaillés ci-dessus, il propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement à Touraine Chinonais Initiative d'une subvention de 3 000,00 Euros correspondant à 10% du total des 3 prêts accordés aux créateurs d'entreprises.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

DECIDE de verser à Touraine Chinonais Initiative une subvention de 3 000,00 euros qui fera l'objet de deux versements séparés, à savoir :

- *le premier, de 1 500,00 euros correspondant aux projets portés par Monsieur BARISON et Madame SURAULT,*
- *le second, de 1 500,00 euros correspondant au projet de Monsieur MARCADIER, pour lequel Touraine Chinonais Initiative devra fournir une copie de l'extrait d'inscription à la Chambre des Métiers, document indispensable pour le versement de la subvention.*

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

X – AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA TRESORERIE DE BOURGUEIL

Monsieur le Président rappelle que ce programme de travaux a été validé par le Conseil Communautaire lors d'une précédente séance, et souligne la nécessité de passer au plus tôt à la phase réalisation.

A cet effet, il propose de lancer une consultation, rappelant par ailleurs que le coût de cette opération avait été estimé à 69 000,00 Euros HT

Monsieur le Président sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

DECIDE, à l'unanimité, de lancer ce programme de travaux, et

AUTORISE le Président à lancer une consultation auprès des différents corps de métiers, et signer ensuite les marchés à intervenir, conclus dans le cadre de la procédure « Marchés à procédure adaptée ».

La consultation fera l'objet d'une parution sur le site Internet de la Communauté de Communes.

XI – ASSOCIATION PETITE ENFANCE DU PAYS DE BOURGUEIL – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame RIOCREUX, Vice Présidente en charge de l'Enfance et Jeunesse et Action sociale, rappelle qu'une convention de fonctionnement signée entre le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et l'association Petite Enfance du Pays de Bourgueil, prévoit une mission de contribution à la professionnalisation des assistantes maternelles.

A cet effet, le Relais d'Assistants Maternelles souhaite ainsi proposer une formation axée sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille, formation qui se déroulera en 2009 et 2010.

Madame RIOCREUX précise que cette formation a été estimée à 400,00 euros pour l'année 2009 et 600,00 euros pour l'année 2010.

Afin de pouvoir assurer le financement de cette formation, l'association Petite Enfance du Pays de Bourgueil sollicite le concours financier de la Communauté de Communes.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cette demande d'aide financière.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,

VU l'intérêt de pouvoir mettre en place une telle formation,

DECIDE d'octroyer pour l'année 2009, à l'association sus visée, une subvention exceptionnelle de 100,00 €uros.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

EMET un accord de principe pour participer financièrement au titre de l'année 2010, précisant que la demande sera examinée lors du vote du budget 2010.

XII – VIREMENTS ET VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

1) BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPB – VIREMENT DE CREDITS – EXERCICE 2009 **↳ DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants :

VIREMENT DE CREDITS - SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Service	Fonction	Désignation		Montant
60622	AGC	020	Carburant	+	400.00
60631	AGC	020	Fournitures entretien	+	50.00
6132	AGC	020	Location immobilière	+	100.00
61521	AGC	020	Entretien terrains	+	14 000.00
61522	AGC	020	Entretien bâtiments	+	7 000.00
61558	AGC	020	Entretien autres biens	+	300.00
6261	AGC	020	Frais affranchissement	+	500.00
6332	AGC	020	Cotisation FNAL	+	20.00
6336	AGC	020	Cotis CNG – CG de la FPT	+	1 060.00
6338	AGC	020	Autres impôts et taxes	+	40.00
64111	AGC	020	Rémunération du personnel titulaire	+	9 000.00
64112	AGC	020	N.B.I. – Sup.familiale	+	3 300.00
64118	AGC	020	Autres indemnités	+	3 010.00
64131	AGC	020	Rémunérat° personnel non titulaire	+	2 600.00
6451	AGC	020	Cotisation URSSAF	+	5 300.00
6453	AGC	020	Cotis caisse de retraite	+	5 400.00
64832	AGC	020	Fonds de compensation CPA	+	65.00
673	AGC	020	Titres annulés	+	6 816.00
			TOTAL	+	58 961.00
616	AGC	020	Assurances	-	500.00
6238	AGC	020	Frais divers	-	200.00
6454	AGC	020	Cotis ASSEDIC	-	600.00
6475	AGC	020	Médecine du travail	-	100.00
022	AGC	020	Dépenses imprévues	-	500.00
023		01	Vir à la section investissement	-	57 061.00
			TOTAL	-	58 961.00

SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2315	90	TN	72	Terrain gens du voyage	+ 2 138.00
1641			01	Rbt emprunts	+ 5 501.00
2313	133	GALIP	64	Construct° pôle petite enfance	+ 586 000.00
2315	10	ZA	90	Trvx ZA Benais Restigné	- 27 200.00
205	125	AGC	020	LOGICIEL COMPTA	- 2 500.00
2313	129	BATBE	71	Travaux logement bât Benais	- 25 000.00
020		AGC	020	Dépenses imprévues	- 10 000.00
2138	133	GALIP	64	Construct° pôle petite enfance	- 586 000.00
				TOTAL DEPENSES	- 57 061.00

RECETTES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
021			01	Vir de la sect° fonctionnement	- 57 061.00
				TOTAL RECETTES	- 57 061.00

2) BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES – VIREMENT DE CREDITS– EXERCICE 2009**↳ DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants :

VIREMENT DE CREDITS - SECTION FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Article	Service	Fonction	Désignation	Montant
6135	AGC	020	Location immobilière	+ 155.00
61522	ZA	90	Entretien bâtiments	+ 2 950.00
6218	BR	020	Personnel extérieur	+ 80.00
66111		01	Intérêts d'emprunts	+ 950.00
			TOTAL	+ 4 135.00
6068	AGC	020	Autres fournitures	- 1 235.00
60612	BR	020	EDF	- 100.00
6817	ZA	90	Dot aux provisions	- 1 800.00
022	AGC	020	Dépenses imprévues	- 1 000.00
			TOTAL	- 4 135.00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2313	13	CT	96	Cave touristique	- 1 495.00
2031	13	CT	96	Cave touristique	+ 1 495.00
020		AGC	020	Dépenses imprévues	- 4 000.00
1643			01	Emprunt suisse	- 1 000.00
1641			01	Rbt emprunts	+ 5 000.00
TOTAL DEPENSES					0.00

3) BUDGET GENDARMERIE – VIREMENT DE CREDITS– EXERCICE 2009
↳ DECISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants :

VIREMENT DE CREDITS - SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Service	Fonction	Désignation	Montant
60632	AGC	020	Petit matériel	+ 71.00
6156	AGC	020	Maintenance	+ 575.00
TOTAL				+ 646.00
61522	AGC	020	Entretien de bâtiments	- 146.00
022	AGC	020	Dépenses imprévues	- 500.00
TOTAL				- 646.00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
1641			01	Rbt emprunts	+ 500.00
020		AGC	020	Dépenses imprévues	- 500.00
TOTAL DEPENSES					0.00

XIII – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un agent de la Communauté de Communes peut être mis à disposition d'une commune adhérente si elle en fait la demande, sous réserve d'une part que l'intéressé soit d'accord et que d'autre part, la Commission Administrative Paritaire se soit prononcée favorablement après avoir été consultée.

La Commune de Bourgueil a sollicité la mise à disposition de Monsieur BOIREAU, adjoint technique 2^{ème} classe, pour des travaux liés à la préparation du stade de football, avant les compétitions du week-end ; l'intéressé a fait part de son accord, et si l'assemblée souhaite que cette mise à disposition soit effective, il faudra donc solliciter la Commission Administrative Paritaire.

Après cet exposé, Monsieur le Président sollicite l'avis du Conseil Communautaire.

L'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU l'accord de l'agent sollicité pour cette mise à disposition,

CONSIDERANT que cette mise à disposition est réalisable au niveau du service technique de la Communauté de Communes,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable pour cette mise à disposition,

SOULIGNE que cette mise à disposition est conditionnée à l'accord de la Commission Administrative Paritaire qui va être sollicitée à cet effet par la Communauté de Communes,

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir.

XIV – CREATION DE CIRCUITS VTT ET EQUESTRES

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, lors de la séance du 13 novembre 2008, s'était prononcé favorablement sur le principe de mise en place de circuits équestres/VTT, et de solliciter l'appui technique du PNR Loire Anjou Touraine.

Le groupe de travail, constitué à cet effet, permet aujourd'hui de proposer deux circuits sur le territoire de la Communauté de Communes, avec pour départ le « Moulin Bleu », il s'agit :

- ✓ *De la boucle n°1 « Bourgueil – St Nicolas de Bourgueil – Les Loges – Bourgueil »*

Distance de 23 Kms avec un dénivelé de 360 m.

- ✓ *De la boucle n°2 « Bourgueil – Gizeux – Continvoir – Benais – Bourgueil »*

Distance de 35 Kms avec un dénivelé de 400 m.

Le montant des dépenses à engager pour la mise en place de ces circuits est estimé à 38 500,00 €uros HT.

Le Président précise que ce projet s'inscrit dans le cadre des actions que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil peut engager, et il souligne l'intérêt, si l'assemblée y est favorable, de lancer cette opération dès à présent, afin que les circuits soient opérationnels au printemps 2010.

Cet estimatif se détaille comme suit :

▪ Panneaux de balisage	29 407,75 €uros
▪ Panneaux d'informations	5 992,24 €uros
▪ Barres d'attache	633,12 €uros
▪ Dépliants à réaliser	776,00 €uros
▪ Droits IGN	1 403,85 €uros
▪ Divers et imprévus	287,04 €uros

▪ Soit un TOTAL de

38 500,00 €uros HT

Le Président sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le travail effectué par le groupe de travail,

VU l'intérêt de pouvoir mettre en place de tels circuits qui seraient uniques sur le plan départemental,

EMET, à l'unanimité, un accord de principe pour le lancement d'un tel projet,

DECIDE de solliciter une aide au taux le plus élevé :

- *Après de la Région, dans le cadre de la renégociation à mi-parcours du Contrat de Pays,*
- *Après du Département d'Indre et Loire,*

SOLLICITE l'inscription des circuits au plan d'itinéraires et petites randonnées d'Indre et Loire,

S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions,

SOULIGNE que le lancement de cette opération est lié à l'obtention des crédits attendus.

Monsieur GAILLARD tient à remercier *Monsieur Dominique CORNET* pour tout le travail accompli au cours des différentes réunions.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ Abattoir de Bourgueil

Monsieur GAILLARD rappelle les articles parus récemment dans la Nouvelle République, soulignant qu'ils ne sont pas de son initiative.

Il apporte des précisions sur une réunion organisée par la Direction Départementale des Services Vétérinaires à Tours, et soulève son inquiétude vis-à-vis de la pérennité de l'abattoir de Bourgueil. Les normes européennes doivent être appliquées à compter du 1^{er} Janvier 2010 et l'abattoir de Bourgueil n'est pas conforme.

↳ Bornes camping cars

Les bornes sont toutes installées, quelques finitions concernant les abords sont en cours de réalisation à Restigné et Chouzé sur Loire.

Des camping caristes utilisent déjà la borne installée à Gizeux.

Madame FOUQUET souligne que le groupe de travail va se réunir le 1^{er} octobre 2009 pour travailler sur la signalétique à mettre en place dans le courant de l'année 2010.

↳ Stade annexe du CES Ronsard

Monsieur GAILLARD souligne les problèmes rencontrés au niveau de l'arrosage. L'installation en place fonctionne très mal, il l'a fait constater à nouveau auprès de l'entreprise concernée et attend plus d'information de la part du fournisseur des équipements en place.

Il souligne également que la pression « affichée » au niveau du compteur est de 4 bars, ce qui est tout à fait suffisant pour assurer le fonctionnement de deux arroseurs (les arroseurs fonctionnent en binôme).

↳ **Parc d'Activités de Benais/Restigné**

L'assemblée est informée de la mise en location du local précédemment occupé par les Ets Rivière (bâtiment situé en bordure du CD 35).

↳ **Taxe de Séjour**

Madame FOUQUET fait part de l'avancement des travaux et réflexions lancés depuis plusieurs mois sur ce projet de Taxe de Séjour.

Pour être appliqué en 2010, il s'avère nécessaire de délibérer au plus tard le 31 octobre 2009.

↳ **Commerce de 1^{ère} nécessité à Continvoir**

Monsieur GAILLARD fait le point sur les démarches en cours, précisant que cette question figure à l'ordre du jour du prochain comité consultatif Développement Economique.

Une réunion est également programmée avec la **Chambre de Commerce et d'Industrie**, la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat**, les commerçants de Gizeux et la future commerçante de Continvoir, *Messieurs BARRE et GAILLARD*.

↳ **Pandémie grippale**

Monsieur GAILLARD rappelle les dispositions à prendre dans le cadre du plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

A cet effet, il souligne les difficultés des communes pour s'approvisionner en masques, car souvent, les lots proposés ne sont pas adaptés à leurs besoins. Sachant que ces équipements ont une durée de vie limitée dans le temps, il n'apparaît pas envisageable sur le plan financier, d'engager des dépenses inutiles, il s'avère donc nécessaire de commander en fonction des besoins recensés.

Afin de pallier au problème rencontré, il propose à ses collègues de passer, au niveau de la communauté de Communes, une commande globale répondant aux réels besoins, soulignant par ailleurs une meilleure tarification.

Il sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU les dispositions à prendre dans l'urgence pour lutter contre la pandémie grippale,

VU l'intérêt de passer une commande groupée sur le plan financier,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

CHARGE la Communauté de Communes de passer une commande groupée,

AUTORISE le Président à émettre les titres de recettes à l'encontre des communes concernées par le remboursement des frais engagés, sur justificatif d'un état détaillé de la dépense supportée par la Communauté de Communes.

Tour de table

Madame RIOCREUX – Fonctionnement de la CCPB

Elle rappelle le retour de Sonia PITARD, après un congé maternité.

- Intervention de l'association Entr'aide Ouvrière

Elle fait part d'une rencontre avec les responsables de chantiers sur le territoire du Bourgueillois.

Elle rappelle que le but de cette association est d'accompagner des personnes du territoire, souvent en difficulté par rapport au monde du travail, en leur confiant des travaux d'équipe avec un encadrement.

- Illettrisme

Elle souligne la mise en place d'une exposition en partenariat avec l'association Lire et Dire et l'EFEB. Cette exposition sera présentée au public dans différentes mairies du Bourgueillois.

- Relais de Services Publics

Cette question sera abordée lors du prochain comité consultatif prévu le 22 septembre 2009.

- CIAS

Une rencontre est prévue avec Mairie Conseils, le 21 septembre 2009.

- Activités de l'EFEB

▪ Rencontre avec les entreprises

Elle commente cette rencontre qui s'est déroulée dans les locaux de l'EFEB.

▪ Maison de l'emploi

Elle rappelle le colloque du 17 octobre 2009 qui se déroulera à l'Abbaye de Bourgueil.

▪ Locaux de l'EFEB

La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil sera appelée à s'engager financièrement pour la réalisation de petits travaux intérieurs ; travaux financés en partie par des fonds versés directement à la Maison de l'Emploi par la Région.

Monsieur JUNGES – Logements sociaux

Il confirme que *Val Touraine Habitat* va réhabiliter les logements récemment vendus par la Communauté de Communes ; la Commune de Bourgueil ayant apporté une garantie sur les prêts consentis par Val Touraine Habitat.

- Privatisation de La Poste

Il rappelle qu'une consultation nationale est prévue le 3 octobre prochain. Il souligne que la Commune de Bourgueil a délibéré contre la privatisation. Un référendum sera organisé à cet effet au niveau de la Commune de Bourgueil.

- Comice Rural

Il fait part d'un retour globalement positif de cette manifestation. Monsieur LAUNAY, Président des Comices, a souligné une bonne fréquentation constatée aux nombreux stands mis en place.

Une réunion « bilan » est prévue fin Septembre, début Octobre.

- Manifestations organisées à l'Abbaye de Bourgueil

Il précise qu'un concert sera organisé le 20 septembre 2009.

Monsieur BARRE – Rencontre avec les entreprises

Il fait un large bilan de cette journée organisée dans les locaux de l'EFEB, soulignant l'intérêt de pouvoir mettre en place un Point Accueil Entreprises, avec un « Relais » assuré au niveau des Mairies.

Madame FOUQUET – Elaboration d'un schéma des itinéraires vélos au niveau du Pays

Elle précise qu'une réunion est prévue à cet effet le 29 septembre 2009.

Monsieur CAMUS – Comice Rurale

Il rappelle le concours de bûcherons, prévu à Continvoir le Samedi 26 septembre 2009.

Monsieur BEAUPIED – Comice Rurale

Il souligne la forte participation au concours de labour.

Monsieur MUREAU – Stationnement des gens du voyage

Il rappelle les problèmes qu'il a rencontrés sur sa Commune pour un stationnement illicite, pour lequel il a voulu que l'administration assume ses responsabilités.

Par ailleurs, il conseille aux Maires de prendre un arrêté interdisant le stationnement de caravanes sur leur territoire, du fait qu'une aire d'accueil a été aménagée à Bourgueil au niveau de la Communauté de Communes.

Monsieur COUSSEAU – Ancienne gendarmerie – Locaux administratifs pour la Communauté de Communes

Il souligne qu'une réunion de concertation a été organisée avec les élus, le personnel et l'architecte.

Le projet sera ensuite mis à l'ordre du jour d'un prochain comité consultatif.

- Aire de passage à Continvoir

Les travaux de réfection de l'aire sont en cours et devraient être terminés courant Octobre.

- Cave du Pays de Bourgueil – Travaux d'aération

L'entreprise PINON n'est toujours pas intervenue pour modifier les trous d'aération.

- Gendarmerie de Bourgueil

Il regrette tous les problèmes rencontrés qui ne sont jamais solutionnés, malgré les interventions de la Communauté de Communes auprès du maître d'œuvre.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h15.

Fait à Bourgueil, le 02 octobre 2009.

Le Président,

Jacques GAILLARD